

DEPUTES NON INSCRITS AU PARLEMENT EUROPEEN - BUDGET 400
ETAT DES RECETTES ET DEPENSES ⁽¹⁾
pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016
(exprimé en EUROS)

A. REVENUE	01.01.2016 au 31.12.2016 (2)	01.01.2015 au 31.12.2015
Chapitre 1 - Subvention et autres ressources du PE		
1 Dotation du PE	771.637,81	2.525.961,67
Déductions	(0,00)	(899.218,00)
2. Autres ressources du PE	0,00	0,00
	771.637,81	1.626.743,67
Chapitre 2 - Ressources propres		
1. Intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
2. Différences positives de change	0,00	0,00
3. Recettes diverses	2.500,00	0,00
4. Report de l'exercice financier précédent	213.503,79	533.327,03
	216.003,79	533.327,03
TOTAL RECETTES	987.641,60	2.160.070,70
B. DEPENSES		
	01.01.2016 au 31.12.2016 (2)	01.01.2015 au 31.12.2015 (2)
Chapitre 1 - Personnel		
Missions du secrétariat	3.622,73	18.978,32
Stagiaires	124.974,15	152.389,33
	128.596,88	171.367,65
Chapitre 2 - Matériel, dépenses administratives courantes et dépenses de fonctionnement		
Matériel, dépenses de fonctionnement, ingénierie et maintenance informatiques	0,00	0,00
Matériel, frais d'installation et d'entretien afférents aux télécommunications...	0,00	0,00
Papeterie et fournitures de bureau	0,00	0,00
Affranchissement et télécommunications	1.591,49	11.790,98
Frais d'impression et de photocopie	0,00	1.268,00
	1.591,49	13.058,98
Chapitre 3 - Documentation, études et recherche		
Journaux, magazines, agences de presse et livres	1.146,46	807,00
Etude et recherche	43.645,90	77.130,25
Bases de données	0,00	0,00
	44.792,36	77.937,25
Chapitre 4 - Frais juridiques, comptables, financiers et autres frais de fonctionnement		
Frais juridiques	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00
Frais de traduction et d'interprétation	0,00	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	7.786,50	15.090,61
	7.786,50	15.090,61
Chapitre 5 - Frais de réunions et de représentation		
Autres réunions et conférences	113.585,36	56.333,92
Frais de représentation	27.899,26	71.814,62
Invités	4.321,24	6.179,43
Missions d'enquête individuelles de députés	2.140,00	235,43
	147.945,86	134.563,40
Chapitre 6 - Publications et publicité		
Affiches, brochures et publications	97.079,07	179.459,05
Insertions publicitaires et publicité audiovisuelle	27.684,94	106.033,66
Matériel publicitaire, gadgets, publicité par équipement de télécommunications	97.505,70	113.009,00
Sites Internet et cyberpublicité	42.586,08	164.339,06
Visites aux institutions, stands d'information	12.541,45	17.185,23

	277.397,24	580.026,00
Chap. 8 : Subventions et cotisations		
Subventions	8.437,00	7.056,82
Cotisations	0,00	1.500,00
	<u>8.437,00</u>	<u>8.556,82</u>
TOTAL DES DEPENSES	<u>616.547,33</u>	<u>1.000.600,71</u>
SOLDE DE LA PERIODE	<u>371.094,27</u>	<u>1.159.469,99</u>
CREDITS NON UTILISES RENDUS AU BUDGET DU PE	<u>(113.978,66) ⁽³⁾</u>	<u>(866.108,28)</u>
TRANSFERTS AUX GROUPES POLITIQUES	<u>(0,00)</u>	<u>(79.858,82)</u>
CREDITS REPORTEES A L'EXERCICE SUIVANT	<u>257.115,62</u>	<u>213.502,89</u>

NOTES

- ⁽¹⁾ Depuis le 1er juillet 2003, les dépenses et la comptabilité des Députés non inscrits sont gérées par les services administratifs du Parlement en conformité avec la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 400. Ces derniers tiennent la comptabilité sur la base des justificatifs présentés par les Députés non inscrits. Les contrôles de conformité sont effectués sur la base de la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 400 en vigueur au 14 avril 2014.
- ⁽²⁾ James, Soru, Woolfe sont devenus non-inscrits respectivement le 19/11/16, le 10/5/16 et le 24/10/16
- ⁽³⁾ L'Article 2.9.2 de la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 400 stipule que: "Les crédits qui n'ont pas été utilisés au cours de l'exercice peuvent être reportés au seul exercice suivant, à concurrence de 50 % des crédits annuels reçus du budget du Parlement européen." Tout montant dépassant le seuil de 50% des crédits annuels est rendu au budget du Parlement européen.